



## Budget prévisionnel 2022

Assemblée générale 6 avril 2022

DEPENSES	BP 2022	RECETTES	BP 2022
60. Achats	650 877 €	70. Ventes et prestations	15 400 €
61. Services extérieurs	219 512 €	74. Subventions d'exploitation	1 596 691 €
62. Autres services extérieurs	483 219 €	755. Contributions volontaires entreprises	161 000 €
63. Impôts et Taxes	89 572 €	756. Cotisations	1 192 601 €
64. Charges de personnel	1 629 334 €	76. Produits financiers	1 200 €
65. Autres charges de gestion courante	552 310 €	78. Reprise amortissements et provisions	101 412 €
66. Charges financières	22 173 €	79. Transferts de charges	713 435 €
68. Dotations amortissements, provisions	134 742 €		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 781 739 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 781 739 €</b>

*Voir détail en annexes 1 et 2*

**Délibération : L'Assemblée générale adopte le programme et le budget prévisionnel de 3 781 739 € établi sur les bases suivantes :**

- **Cotisations**
  - Collège 1 :
    - une évolution de l'assiette générale des cotisations proportionnelle à l'arrivée de deux parcs supplémentaires en 2021, et ce conformément aux statuts
    - une évolution de l'assiette générale des cotisations de + 410 €, pour les nouveaux services du logiciel EVA
  - Collège 2 : 321 957 €
    - Une évolution de 6 035 € pour les régions Occitanie et Bourgogne Franche Comté consécutive à la création de deux parcs supplémentaires en 2021
    - Un ajustement des cotisations des régions Ile de France, Normandie et Centre Val de Loire, consécutif à la modification du nombre de communes classées.
  - Collège 3 (Ass. élus) : 483 €
  - Collège 4 (Partenaires) : 7 250 € (363 € par association et 483 € par établissements publics)
- **Autres contributions :**
  - logiciel EVA : 1400 € par organisation (PNM, PNx et OFB)
  - marque « Valeurs Parc naturel régional » : 1 900 € par Parc
  - plateforme de commercialisation « Destination Parcs » : 3000 € par Parc
  - Participation au Congrès : 195 € par participant.
- **Partenariats :**
  - Engagement des conventions financières 2022